

Hiver 2014-2015

Lettre du SIARNC



Les premières « lettres » du SIARNC vous ont présenté les généralités sur les missions du syndicat. Lors de la nouvelle mandature, des informations un peu plus concrètes vous seront données. Le volume d'effluents collectés et épurés auprès des 26.000 habitants de notre territoire, sur les 8 stations d'épuration du SIARNC, est de 1.800.000 m³/an (environ 2 piscines olympiques par jour). Les effluents sont traités avec un rendement épuratoire de plus de 99% afin de délivrer une eau traitée compatible avec les objectifs de qualité du milieu naturel. Il est pour cela nécessaire d'utiliser 1500 MWh d'électricité, 215 tonnes de réactif (chlorure ferrique), et 150 tonnes de chaux vive. 1800 tonnes de matières fertilisantes sont extraites, conditionnées et épandues, valorisant ainsi les terres agricoles de l'équivalent de 24 tonnes de phosphore et 25 tonnes d'azote. Mais tout cela n'est possible que grâce à l'efficacité d'un réseau de collecte des eaux usées, long de 180 km et doté de plus de 32 postes de pompage surveillés 24h/24 et 7j/7 par le personnel du SIARNC, réseau auquel nous consacrons la page intérieure de ce bulletin d'information.

+ d'infos sur www.siarnc.fr

Vous en souhaitant bonne lecture. Cordialement
Claude MANCEAU

| | | |
|--------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| SIARNC : Création 1960 | Réseau : 180 km | Rivière ou rû récepteur : |
| Nombre de communes : 15 | Postes de pompages : 32 | Heudelimay, Lieutel, Gaudigny, |
| Population : 26 000 habitants | Station d'Épuration : 8 | Guyonne, Maldroit, Mauldre |

Comité Syndical :
30 élus désignés par les communes adhérentes suite aux élections municipales de mars 2014

1 Commission d'Appels d'Offres
5 commissions thématiques
Finances, communication, biodiversité, travaux, relations extérieures

Représentants du SIARNC au SIRR* et au COBAHMA*

Bureau Syndical
Président du SIARNC
M. Claude MANCEAU

| | | | | |
|--------------------------|---|---|--|---|
| Secrétaire M. LE FOLL | 1 ^{er} Vice-Président M. DURAND | 2 ^e Vice-Président Mme GONTHIER | 3 ^e Vice-Président M. NOEL | 4 ^e Vice-Président M. GARDERA |
|--------------------------|---|---|--|---|

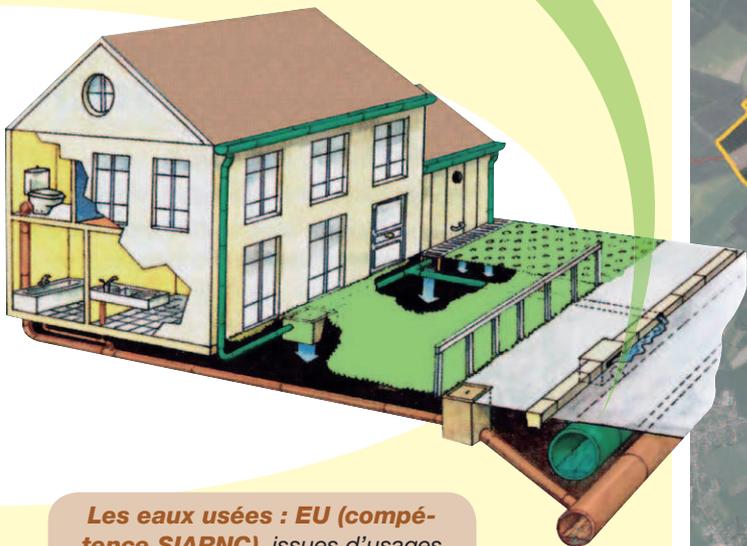
*SIRR : Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet

COBAHMA : Comité de Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents

| Commune | Délégué | Suppléant | Délégué | Suppléant |
|-------------------------|----------------|-------------------|----------------|------------------|
| Bazoches sur Guyonne | M. BEHERAY | M. LOUVET | M. DUCROC | Mme ALLELY |
| Galluis | Mme GONTHIER | M. VALLEE | Mme VIROT | M. GAUDIN |
| Jouars Pontchartrain | M. MANCEAU | M. LEMOINE | Mme LAGRAVIERE | M. GOUSSEAU |
| Le Tremblay sur Mauldre | M. LE FOLL | Mme JEAN-BAPTISTE | Mme CHANCEL | M. VATTIER |
| Les Mesnuls | Mme BURGHOFFER | M. MORINI | M. BOHY | M. ZACCARO |
| Mareil le guyon | M. JOUIN | M. LEBAR | Mme COURTAIS | Mme SADOE |
| Méré | M. RECOUSSINES | M. MOLLE | M. COULOMBEL | M. CHESNEAU |
| Montfort L'Amaury | M. CHERRIER | Mme BOULANGER | M. LEMAITRE | M. SOUCHARD |
| Neauphle le Chateau | M. JULLIEN | Mme DAPOIGNY | Mme VENANT | Mme CHERIERE |
| Neauphle le Vieux | M. BOE | M. LAVENANT | M. BOUCHET | M. MOUQUET |
| Saint Rémy l'Honoré | M. METIVIER | M. BIENVault | M. BUISSON | M. DELESALLE |
| Saulx le Marchais | M. GARDERA | Mme HAVOT | M. MOREAU | Mme GRISON |
| St Germain de la Grange | M. STENGER | M. DABY-SEERARAM | M. CHARLES | M. LANCESTREMERE |
| Villiers le Mahieu | M. NOEL | M. DIEZ | M. COLLEU | Mme GUINEPAIN |
| Villiers Saint Frédéric | M. DURAND | Mme BOURGOIN | M. LE NAGARD | M. GUILLOCHIN |

Le contrôle du réseau d'assainissement

Les eaux pluviales : EP (compétence communale), issues des voiries et toitures, doivent rejoindre le milieu naturel « aussi propres que possible » par exemple par l'infiltration dans le sol des eaux de toiture



Les eaux usées : EU (compétence SIARNC), issues d'usages domestiques (cuisine, salle de bains, WC, buanderie, etc.) ou d'activités économiques, sont collectées vers les stations d'épuration du SIARNC.

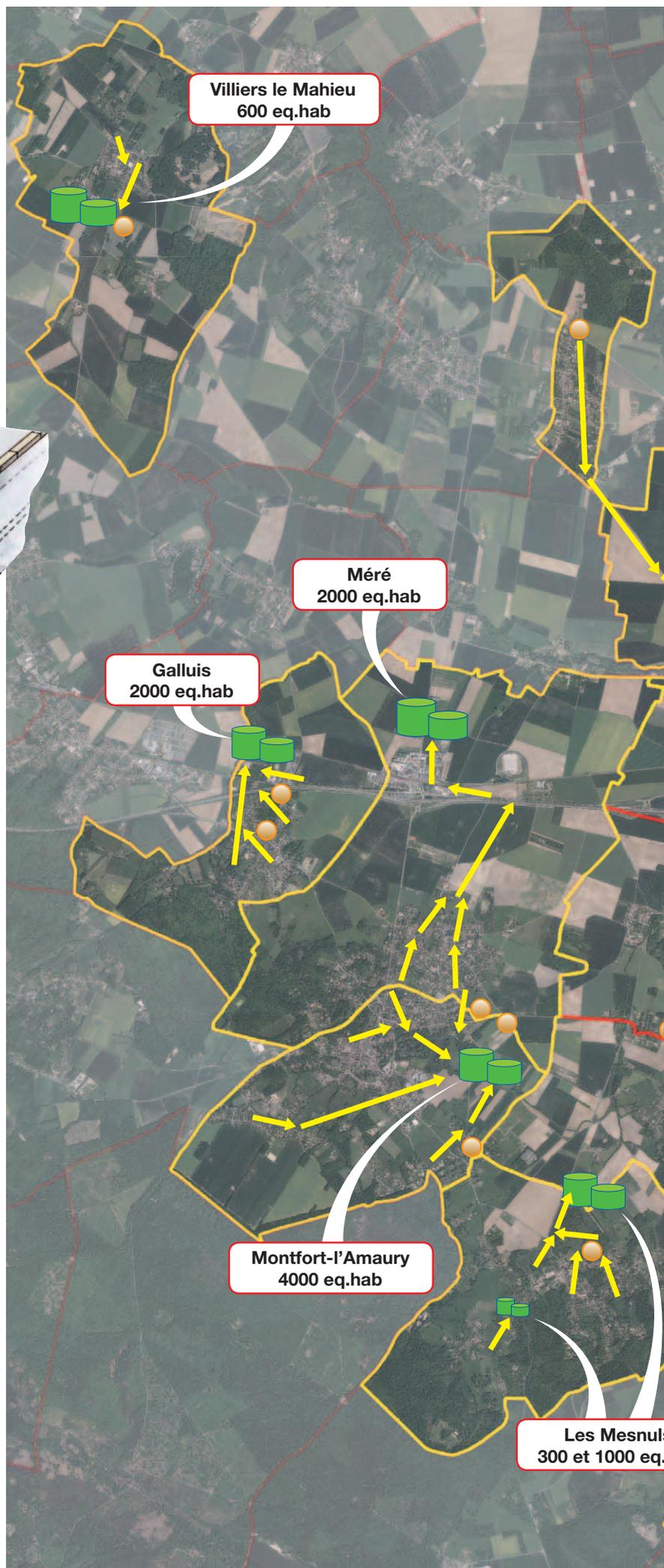
En réseau « **séparatif** » (notre illustration), les eaux usées et pluviales ne doivent pas être inversées pour éviter la pollution de la rivière, ou l'engorgement des réseaux et des stations par des eaux de pluie.

Même si à l'origine le choix a été de fait de ne construire qu'un seul réseau (dit « **unitaire** », représentant environ 10% du réseau géré par le SIARNC), la séparation des eaux en domaine privé reste exigée, pour maîtriser les volumes collectés et ne pas solliciter excessivement les déversoirs de délestage du réseau vers la rivière par temps de pluie.

La séparation correcte des eaux s'obtient par **une action dès l'habitation**, sous la responsabilité du propriétaire des bâtiments.

Le SIARNC contrôle la qualité des eaux transportées par ses 180 km de réseau d'assainissement des eaux usées ou unitaires. Il recherche l'origine des pollutions constatées, souvent transitoires et diffuses. Le contrôle continu et systématique des branchements est donc une mesure de prévention nécessaire de cette action, pour agir avant qu'il y ait dommage au milieu naturel et des surcoûts d'exploitation.

La transaction immobilière est un moment propice à la correction des anomalies de raccordement. En effet, le contrôle aussi permet de prévenir l'acheteur d'éventuels travaux à effectuer, ou permet au vendeur d'assurer l'acheteur de l'absence d'anomalie par un certificat de conformité.



Aides aux entreprises pour la mise en conformité des branchements à l'assainissement

Toute activité économique rejette des eaux usées. Celles-ci sont généralement collectées par le réseau public d'assainissement, car assimilables dans leur composition, aux eaux usées domestiques.

Des risques de pollution :

Le local d'entreprise peut, comme l'immeuble d'habitation, se trouver en situation de non-conformité de branchement à l'assainissement en raison d'une mauvaise séparation des eaux usées et pluviales.

L'entreprise peut présenter des risques liés à la qualité intrinsèque de l'effluent déversé au réseau d'assainissement :

- Soit en raison des produits utilisés : il faut collecter les eaux « assimilées à un rejet domestique » séparément des effluents incompatibles avec un traitement biologique en station d'épuration (filière de collecte et élimination spécifiques),

- Soit parce que l'eau « assimilée domestique » nécessite tout de même un prétraitement avant collecte. Le cas le plus courant est l'effluent gras (artisanat alimentaire, industrie agro-alimentaire et restauration), qui doit être prétraité avant rejet au réseau pour ne pas causer :

- de risque supplémentaire pour les agents du service assainissement (graisses émettant des gaz toxiques).
- d'obstruction du collecteur (les graisses figent et colmatent les canalisations),
- d'odeurs nauséabondes,
- de surcoût de fonctionnement en station d'épuration (les graisses sont beaucoup plus difficiles à traiter),

Un diagnostic ciblé pouvant déboucher sur une subvention

L'entreprise peut avoir une connaissance imparfaite de son patrimoine d'assainissement. Toutefois, un rejet non conforme fait peser sur elle des risques juridiques et financiers.

Mieux vaut anticiper que de se voir notifier une mise en demeure de réaliser des travaux ; sans compter le risque d'une condamnation, en cas de pollution.

Le service d'assainissement, dans le cadre de son action de prévention des rejets non conformes, propose, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, **une aide au diagnostic, ouvrant la possibilité de subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (jusque 40%) pour la mise en conformité des branchements des entreprises au réseau d'assainissement.**





L'Eco-station d'épuration du SIARNC à Saint Germain de la Grange avec objectifs chiffrés de performance : une première en Ile de France!

Après 35 ans de fonctionnement, au vu du développement de la commune, et notamment de la zone d'activité portée par la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, il était nécessaire de faire évoluer la station d'épuration du SIARNC à Saint Germain de la Grange, pour le plus grand bénéfice du ru de Maldroit.

Une nouvelle station, d'une capacité de 4300 équivalents habitants, est en cours de construction chemin des Meulantais jusqu'en 2016, pour un coût d'opération de 3.350.000 €.

Le SIARNC a demandé aux constructeurs de stations d'épuration de proposer leur meilleure technologie pour répondre à un cahier des charges de performances économiques, techniques et environnementales très exigeant.

Une attention particulière a été portée :

- aux garanties de durabilité des ouvrages et équipements,
- à la facilité d'exploitation car le SIARNC, qui exploite ses stations en régie, sait qu'en plus de la pénibilité et de la sécurité aux postes de travail, un ouvrage bien conçu pour son entretien a une durée de vie supérieure,
- au coût global de l'équipement, en investissement et en exploitation. Une station coûte, sur 30 ans, 2 à 3 fois plus en fonctionnement qu'en investissement. Des pénalités sur les performances techniques et économiques, associées à un volet d'exploitation d'une durée maximale de 3 ans, ont donc été intégrées au marché de construction pour mieux garantir les engagements du constructeur.

La construction a été attribuée à la société MSE (groupe Veolia), qui a répondu sur la base du procédé Organica®, adapté aux demandes du SIARNC, et notamment au respect du référentiel ECO-STATION de la Région Ile de France.

Ces travaux sont réalisés avec le concours financier du Conseil Général des Yvelines, du Conseil Régional d'Ile de France, et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



Vidéos du SIARNC sur bio-scene.org

Découvrez l'activité, les sites épuratoires et les métiers du service d'assainissement SIARNC au travers d'une promenade virtuelle et de photos.

A partir d'une vue d'ensemble d'une station, le visiteur peut naviguer de photos en petits films thématiques. Une agréable façon de découvrir la gestion de l'eau par le service d'assainissement et l'impact des usages de l'eau sur l'environnement !

Au-delà des informations techniques, et de la découverte imagée d'un service public en prise avec la biodiversité et le milieu naturel, vous découvrirez des agents du service d'assainissement passionnés par leur métier et à votre service !

A découvrir sur www.bio-scene.org/siarnc



Nous contacter :

3 route de Septeuil BP 57,
78 640 Villiers St Frédéric
☎ 01 34 89 47 44 📠 01 34 89 35 46
✉ contact@siarnc.fr

Directeur Publication : C. MANCEAU

Responsable Publication : A. GONTHIER

Commission de communication :

S. DURAND, G. BOE et M. RECOUSSINES.

